

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

L'an deux mille vingt-trois, le mardi 11 juillet, à 19h20, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle de conférence de l'ex-communauté de communes - 29 Place de l'Hôtel de Ville à Condé en Normandie, sous la présidence de Madame Valérie DESQUESNE, Maire. La convocation individuelle, l'ordre du jour et la note de synthèse ont été adressés aux conseillers municipaux le mercredi 5 juillet 2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la mairie le mercredi 5 juillet 2023.

Sont présents les conseillers municipaux suivants : Xavier ANCKAERT, Benoît BALAIS, Patrick BILLARD, Nathalie BOUILLARD, Catherine CAILLY, Valérie CATHERINE, Frédérique CLOTEAU, Nathalie COLLIBEAUX, Pascal DALIGAULT, Sylvain DELANGE, Valérie DESQUESNE, Florence DUQUESNE, Jean ELISABETH, Najat LEMERAY, Nathalie LENEVEU, Arnaud MOREAU et David OLIVIER

Ont donné pouvoir :

Laëtitia BOISSÉE à Frédérique CLOTEAU
Patrick FENOUIL à Nathalie COLLIBEAUX
Sylvain GASCOUIN à Xavier ANCKAERT
Jean-Daniel GOUDIER à Valérie CATHERINE
Brigitte LAIR à Valérie DESQUESNE

Nadine LECHATELLIER à Jean ELISABETH
Alain LEQUERTIER à Pascal DALIGAULT
Anne ROELANDT à Florence DUQUESNE

Accusé de réception en préfecture
014-200056877-20230711-23_05699-DE
Date de télétransmission : 12/07/2023
Date de réception préfecture : 12/07/2023

Absents excusés : Pascal BILLARD, Flavien DELÊTRE, Marie-Danielle DUPONT et Hervé PONDEMER

Nombre de conseillers	Vote à l'unanimité	Nature de l'acte : 3-5-1
- en exercice : 29	- pour : 25	Date de publication = date de télétransmission au contrôle de légalité
- présents : 17	- contre : 0	
- votants : 25	- abstention : 0	
Secrétaire de séance : Benoît BALAIS		
Le procès-verbal du conseil municipal du 15 mai 2023 a été adopté à l'unanimité		

DÉL.2023-093 – Approbation de l'objet de l'enquête publique portant sur la déclaration d'utilité publique de la mise en place des périmètres de protection pour le forage F2 les Forges et l'institution des servitudes afférentes, et d'autre part, à l'enquête parcellaire en vue de la détermination des immeubles concernés par les périmètres de protection réglementaires, pour le forage F2 les Forges, sur les communes de Condé-en-Normandie 14) et Caligny (61)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'environnement, notamment son article R123-7,

Considérant le dossier constitutif de l'enquête concernant la demande du syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable de Clécy-Druance (SIAEP Clécy-Druance),

L'enquête publique dite « unique » qui s'est tenue du 28 février 2023 (14H) au 31 mars 2023 (17H) regroupe deux enquêtes, à savoir l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique et l'enquête parcellaire en vue de la détermination des immeubles concernés par les périmètres de protection pour le forage F2.

Elle intervient avant la prise de décision des Préfets du Calvados et de l'Orne que peuvent tenir compte des différents avis émis par le public et par les personnes publiques associées et le commissaire enquêteur.

1. L'objectif de l'enquête préalable à la déclaration d'utilité doit permettre de déterminer l'utilité publique des 4 points suivants :
 - Les travaux de dérivation des eaux en vue de la consommation humaine,
 - D'instaurer des périmètres de protection pour ce forage F2 des Forges,
 - D'instituer des servitudes sur ces périmètres,
 - Autoriser l'utilisation de l'eau en vue de la consommation humaine.
2. L'enquête parcellaire a pour objet de déterminer contradictoirement avec précision l'emprise foncière du projet, de rechercher et contacter tous les propriétaires et ayants droits des parcelles concernées qui sont invités individuellement à prendre connaissance du projet et à s'exprimer.

A la demande du SIAEP, puisqu'une partie de l'enquête concerne en partie le territoire de Condé-en-Normandie, par sa commune déléguée de Saint Germain du Crioult, les membres du conseil municipal sont appelés à approuver a posteriori l'objet de l'enquête.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITÉ**,

- **APPROUVE** l'objet de l'enquête unique engagée par le SIAEP de Clécy-Druance, à la demande l'Agence Régionale de Santé,
- **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Extrait certifié conforme,
à Condé-en-Normandie, le 11 juillet 2023

Le Maire,
Valérie DESQUESNE

